

Le Havre : Radicalisé et fiché S, il agresse et menace de mort un parent d'élève devant l'école maternelle

Le Havre : Radicalisé et fiché S, il agresse et menace de mort un parent d'élève devant l'école maternelle

[Y.C.](#)

-

11 décembre 2020, 11h05 | MAJ : 11 décembre 2020, 11h05



Illustration. (Manuel Esteban/shutterstock)

Un parent d'élève est accusé d'en avoir agressé un autre devant une école maternelle du Havre (Seine-Maritime). Il a été interpellé et plusieurs plaintes ont été déposées.

Les faits se sont produits devant l'école maternelle Jules-Guesde du Havre ce lundi. Un parent d'élève est accusé de s'en être pris à un autre qui attendait lui aussi son enfant raconte [Ouest France](#). « Il lui a reproché d'écouter de la musique trop fort et d'être un mauvais musulman, avant de casser le pare-brise de sa voiture et de proférer

des menaces de mort », a détaillé le procureur de la République, Cyrille Fournier.

L'équipe enseignante est intervenue « *pour aider à résoudre la situation* » a précisé le rectorat dans un communiqué. « *Les personnes de cette équipe ont, par la suite, fait l'objet d'intimidations* », est-il indiqué.

Son procès renvoyé en janvier

Le mis en cause âgé de 44 ans a été interpellé par la police et placé en garde à vue. Ce dernier est « *radicalisé et fiché S* » a expliqué le parquet. Déféré, il a été présenté au tribunal correctionnel pour être jugé dans le cadre d'une comparution immédiate, mais a demandé du temps pour préparer sa défense. Son procès a été renvoyé au 13 janvier prochain. En l'attente, l'homme a été placé sous contrôle judiciaire. Il a notamment l'interdiction de se rendre aux abords de cette école.

Plusieurs plaintes ont été déposées : celle de la victime, mais également celles du directeur académique de Seine-Maritime et du maire du Havre, Édouard Philippe. « *Une telle attaque au principe de laïcité, à proximité immédiate d'une école municipale, doit être fermement condamnée* », a réagi l'ancien Premier ministre.

En outre, l'épouse du mis en cause ainsi qu'un autre membre de sa famille ont aussi été interpellés. Ils sont poursuivis pour subornation de témoins et pour des actes d'intimidations. Ils ont été placés sous contrôle judiciaire.